

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(affiliée à l'Organisation Internationale de Normalisation — ISO)

RECOMMANDATION DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

(affiliated to the International Organization for Standardization — ISO)

IEC RECOMMENDATION

Publication 79-5

Première édition — First edition

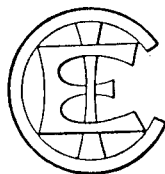
1967

Matériel électrique pour atmosphères explosives

Cinquième partie: Protection par remplissage pulvérulent

Electrical apparatus for explosive gas atmospheres

Part 5: Sand-filled apparatus



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe

Genève, Suisse

Withdrawn

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

(affiliée à l'Organisation Internationale de Normalisation — ISO)

RECOMMANDATION DE LA CEI

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

(affiliated to the International Organization for Standardization — ISO)

IEC RECOMMENDATION

Publication 79-5

Première édition — First edition

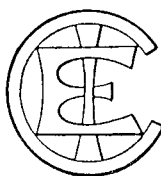
1967

Matériel électrique pour atmosphères explosives

Cinquième partie: Protection par remplissage pulvérulent

Electrical apparatus for explosive gas atmospheres

Part 5: Sand-filled apparatus



Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

No part of this publication may be reproduced or utilized in any form or by any means, electronic or mechanical, including photocopying and microfilm, without permission in writing from the publisher.

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale

1, rue de Varembe

Genève, Suisse

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
PRÉFACE	4
Articles	Pages
1. Généralités	8
1.1 Principe	8
1.2 Objet	8
2. Domaine d'application	8
3. Définitions	8
3.1 Définitions particulières	10
4. Enveloppes	10
4.1 Résistance mécanique	10
4.2 Etanchéité	12
4.3 Remplissage	12
4.4 Isolation du matériel inclus	12
4.5 Moyens de fermeture	12
5. Matériau de remplissage	12
5.1 Granulométrie	12
5.2 Tassement	12
5.3 Humidité	14
6. Emploi de matériaux organiques	14
7. Traversées	14
8. Distances aux parois	14
9. Hauteur minimale de sécurité	16
10. Ecrans	16
11. Plaque signalétique et instruction	16
12. Essais	18
12.1 Essais de type	18
12.2 Epreuves individuelles	18
ANNEXE A – Distances d'isolement	20
ANNEXE B – Détermination de la hauteur minimale de sécurité	24
FIGURE	28

CONTENTS

FOREWORD	5
PREFACE	5
Clause	Page
1. General	9
1.1 Principle	9
1.2 Object	9
2. Scope	9
3. Definitions	9
3.1 Particular definitions	11
4. Enclosures	11
4.1 Mechanical strength	11
4.2 Degree of protection	13
4.3 Filling	13
4.4 Insulation of enclosed apparatus	13
4.5 Means of closing	13
5. Filling material	13
5.1 Size of granules	13
5.2 Packing	13
5.3 Humidity	15
6. Use of organic materials	15
7. Bushings	15
8. Clearances to walls	15
9. Minimum safe height	17
10. Screens	17
11. Rating plate and instruction sheet	17
12. Tests	19
12.1 Type tests	19
12.2 Routine tests	19
APPENDIX A – Clearances	21
APPENDIX B – Determination of minimum safe height	25
FIGURE	28

COMMISSION ÉLECTROTECHNIQUE INTERNATIONALE

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Cinquième partie: Protection par remplissage pulvérulent

PRÉAMBULE

- 1) Les décisions ou accords officiels de la C E I en ce qui concerne les questions techniques, préparés par des Comités d'Etudes où sont représentés tous les Comités nationaux s'intéressant à ces questions, expriment dans la plus grande mesure possible un accord international sur les sujets examinés.
- 2) Ces décisions constituent des recommandations internationales et sont agréées comme telles par les Comités nationaux.
- 3) Dans le but d'encourager cette unification internationale, la C E I exprime le vœu que tous les Comités nationaux ne possédant pas encore de règles nationales, lorsqu'ils préparent ces règles, prennent comme base fondamentale de ces règles les recommandations de la C E I dans la mesure où les conditions nationales le permettent.
- 4) On reconnaît qu'il est désirable que l'accord international sur ces questions soit suivi d'un effort pour harmoniser les règles nationales de normalisation avec ces recommandations dans la mesure où les conditions nationales le permettent. Les Comités nationaux s'engagent à user de leur influence dans ce but.
- 5) La C E I n'a fixé aucune procédure concernant le marquage comme indication d'approbation et sa responsabilité n'est pas engagée quand il est déclaré qu'un matériel est conforme à l'une de ses recommandations.

PRÉFACE

La présente recommandation a été établie par le Sous-Comité 31B: Protection par remplissage pulvérulent, du Comité d'Etudes N° 31 de la C E I: Matériel électrique pour atmosphères explosives.

Elle constitue une partie d'une série de publications relatives au matériel électrique à utiliser dans les atmosphères explosives. Cette publication particulière ne traite que de la technique de protection par remplissage pulvérulent.

Les parties déjà publiées de la Publication 79 sont les suivantes:

- Carters antidéflagrants (voir Publication 79 *)
- Surpression interne (voir Publication 79-2)
- Sécurité intrinsèque (voir Publication 79-3)
- Détermination de la température d'inflammation (voir Publication 79-4).

D'autres parties traitant des techniques ci-après sont à l'étude:

- Sécurité augmentée
- Immersion dans l'huile.

Une description des techniques disponibles pour assurer la sécurité des appareils électriques utilisés dans les atmosphères explosives, avec un aperçu général sur le sujet, et une classification des températures maximales de surface, sont en cours de préparation. Ces documents, ainsi que toute autre recommandation applicable aux différentes techniques, paraîtront également dans le cadre de la Publication 79 dès qu'un accord aura été réalisé à leur sujet.

* Note. — Lorsque l'édition de 1957 de la Publication 79 sera révisée, son numéro deviendra 79-1.

INTERNATIONAL ELECTROTECHNICAL COMMISSION

ELECTRICAL APPARATUS FOR EXPLOSIVE GAS ATMOSPHERES

Part 5: Sand-filled apparatus

FOREWORD

- 1) The formal decisions or agreements of the IEC on technical matters, prepared by Technical Committees on which all the National Committees having a special interest therein are represented, express, as nearly as possible, an international consensus of opinion on the subjects dealt with.
- 2) They have the form of recommendations for international use and they are accepted by the National Committees in that sense.
- 3) In order to promote this international unification, the IEC expresses the wish that all National Committees having as yet no national rules, when preparing such rules, should use the IEC recommendations as the fundamental basis for these rules in so far as national conditions will permit.
- 4) The desirability is recognized of extending international agreement on these matters through an endeavour to harmonize national standardization rules with these recommendations in so far as national conditions will permit. The National Committees pledge their influence towards that end.
- 5) The IEC has not laid down any procedure concerning marking as an indication of approval and has no responsibility when an item of equipment is declared to comply with one of its recommendations.

PREFACE

This Recommendation has been prepared by Sub-Committee 31B, Sand-filled Apparatus, of IEC Technical Committee No. 31, Electrical Apparatus for Explosive Atmospheres.

It forms one of a series of publications dealing with electrical apparatus for use in explosive gas atmospheres. This particular publication is concerned only with the technique of protection by sand-filling.

The parts of Publication 79 that have already been published are the following:

- Flameproof enclosure (see Publication 79 *)
- Pressurization (see Publication 79-2)
- Intrinsic safety (see Publication 79-3)
- Ignition temperature (see Publication 79-4).

Additional parts dealing with the following techniques are under consideration:

- Increased safety
- Oil immersion.

A description of the techniques available for making electrical apparatus safe for use in explosive gas atmospheres, with general guidance on the subject, and a classification of maximum surface temperatures are in course of preparation. These, and any further Recommendation applicable to all techniques, will also be published as parts of Publication 79, as soon as agreement on them has been reached.

* Note. — When the 1957 edition of Publication 79 is revised, the reference number will be changed to 79-1.

Des projets furent discutés au cours des réunions tenues à Philadelphie en 1954, à Bucarest en 1962 et à Varsovie en 1964. A la suite de cette dernière réunion, un projet définitif fut soumis à l'approbation des Comités nationaux suivant la Règle des Six Mois en janvier 1966.

Les pays suivants se sont prononcés explicitement en faveur de la publication:

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Belgique
Canada
Danemark
Etats-Unis d'Amérique
France
Italie

Japon
Norvège
Pays-Bas
Roumanie
Suède
Suisse
Turquie
Union des Républiques Socialistes Soviétiques

Withdrawn

Drafts were discussed at meetings held in Philadelphia in 1954, in Bucharest in 1962, and in Warsaw in 1964. As a result of this last meeting, a final draft was submitted to the National Committees for approval under the Six Months' Rule in January 1966.

The following countries voted explicitly in favour of publication:

Australia	Norway
Belgium	Romania
Canada	South Africa
Denmark	Sweden
France	Switzerland
Germany	Turkey
Italy	Union of Soviet Socialist Republics
Japan	United States of America
Netherlands	

Withdrawn

MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR ATMOSPHÈRES EXPLOSIVES

Cinquième partie: Remplissage pulvérulent

1. Généralités

1.1 Principe

La protection du matériel électrique par remplissage pulvérulent est réalisée par un remplissage de l'enveloppe avec un matériau à l'état pulvérulent de manière telle que si, dans les conditions d'emploi prévues à la construction, un arc jaillit à l'intérieur de l'enveloppe, il ne puisse provoquer l'inflammation de l'atmosphère explosive extérieure. Il ne doit y avoir inflammation ni par propagation de la flamme, ni par échauffement excessif des parois de l'enveloppe.

1.2 Objet

La présente recommandation a pour objet de fixer:

- 1) Les conditions auxquelles doivent satisfaire à la construction:
 - a) les enveloppes du matériel électrique;
 - b) le matériau utilisé pour le remplissage.
- 2) Les essais destinés à vérifier que ces conditions sont remplies.
- 3) La méthode de détermination de la hauteur minimale de sécurité.
- 4) Les marques et indications à porter sur les enveloppes.

Elle ne traite pas des conditions auxquelles l'installation doit satisfaire, ni des précautions à prendre pour que son utilisation demeure à l'intérieur des limites de tension, de puissance et de régime de court-circuit pour lesquelles le matériel est construit.

Elle ne fixe pas les limites d'échauffement pour tenir compte du danger d'inflammation directe de certains gaz ou vapeurs au contact de la surface externe de l'enveloppe en raison de sa température*.

2. Domaine d'application

Le mode de protection par remplissage pulvérulent ne peut s'appliquer qu'aux matériels ou parties de matériel électrique ne comportant pas de pièces mobiles au contact direct du matériau de remplissage et satisfaisant par ailleurs aux recommandations de la CEI qui les concernent.

3. Définitions

Est considéré comme « matériel électrique à protection par remplissage pulvérulent » le matériel électrique dont toutes les parties sous tension sont entièrement noyées dans une masse de matériau pulvérulent dans des conditions qui sont précisées dans les articles suivants.

* Le risque d'inflammation par les surfaces chaudes est commun à tous les modes de protection. Il est à l'étude.